



Table de concertation
des groupes de femmes
du Bas-Saint-Laurent

Casier postal 308
Matane (Québec)
G4W 3N2
Tél. : (418) 562-7996
Télec. : (418) 562-8062
Courriel : tablebsl@globetrotter.net

L'ÉGALITÉ DES DROITS DES FEMMES : UN OBJECTIF DE SOCIÉTÉ

Mémoire

**Présenté dans le cadre de la Consultation générale
sur l'avant-projet de la loi modifiant la *Loi électorale***

**Pour une assemblée nationale qui corresponde fidèlement
aux femmes et aux hommes qui composent le Québec**

Petit Matane, le 20 décembre 2005

La Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent est composée de 19 groupes membres oeuvrant sur le grand territoire de notre région depuis plusieurs années.

Ce sont :

Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)
CALACS de Rimouski
CALACS du KRTB
Centre-Femmes Catherine-Leblond
Centre-Femmes de la Mitis
Centre de Femmes de la Vallée de la Matapédia
Centre-Femmes du Grand-Portage
Centre des Femmes du Ô Pays
Centre des Femmes du Témiscouata
Centre-femmes La Passerelle du Kamouraska
Comité condition féminine, Conseil Central du Bas Saint-Laurent CSN
Groupe Ficelles
L'Autre-TOIT du KRTB
La Débrouille
La Gigogne
La Maison des Femmes de Rimouski
Regroupement des femmes de la région de Matane
Réseau des répondantes diocésaines à la condition des femmes

Les membres se sont regroupées dans un réseau féministe d'échange, d'appui, d'actions afin d'intervenir dans toute situation qui questionne les intérêts et les droits des femmes. Nous intervenons afin qu'émerge le discours des femmes au niveau de la politique, de la santé, de la main-d'œuvre, de l'économie, de la pauvreté, du développement local et régional et pour que nous puissions vivre dans une société égalitaire et solidaire.

La Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent et ses groupes membres ont mis beaucoup d'efforts ces dernières années pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique et en ce qui a trait à leur participation au niveau des instances décisionnelles. À titre indicatif, nous mentionnerons quelques-unes des actions que nous avons réalisées à ces fins pendant les dernières années :

- ✓ L'organisation de 2 rencontres régionale, ***l'Assemblée Décision'Elles*** et le **colloque Femmes et pouvoir municipal** afin de supporter les femmes dans leur implication politique;
- ✓ La publication de ***Délibér'Action***, cahier de mise en œuvre des stratégies et des priorités identifiées par les femmes lors de l'Assemblée Décision'Elles;
- ✓ L'élaboration d'une formation ***Comment intervenir de façon stratégique*** qui a été donnée dans toutes les MRC du Bas Saint-Laurent et dans quelques autres régions du Québec;
- ✓ L'élaboration d'un outil d'animation sur ***La prise de parole en public*** distribué dans les 9 centres de femmes du Bas Saint-Laurent;
- ✓ La production du ***Bulletin Développement-Femmes*** distribué à toutes les élues municipales, aux administratrices des CLD et des SADC et aux groupes de femmes du Bas Saint-Laurent;

- ✓ **Entente de collaboration** avec 6 MRC du Bas-St-Laurent pour augmenter la représentation des femmes sur les instances décisionnelles,
- ✓ La mise sur pied d'un **comité femmes et villes** à Trois-Pistoles.

Vous comprenez sans doute que la réforme du mode de scrutin, qui est l'un des éléments majeurs de la réforme des institutions démocratiques du Québec, nous interpelle. **Notre intervention porte sur un enjeu principal : faire en sorte que nos institutions démocratiques incluent une représentation égale des femmes et des hommes qui composent le Québec.**

Cet enjeu n'est pas le seul. **Il est tout aussi important que notre mode de scrutin reflète le plus fidèlement possible l'expression de la volonté populaire. Cette volonté est aujourd'hui diversifiée, pluraliste et constituée de femmes et d'hommes de différentes origines et de différentes cultures.**

Est-ce que l'avant-projet de loi modifiant la loi électorale répond à ces enjeux fondamentaux? Dans sa forme actuelle, nous ne le pensons pas.

Si nous regardons simplement l'évolution de la représentation des femmes et des hommes dans les lieux de pouvoir au Québec, nous remarquons que les femmes sont très largement sous-représentées

La représentation des femmes et des hommes

L'état de situation au Québec :

Aux postes de maire et mairesse :

De 1983 à 2003, la proportion de mairesse est passée de 3% à 12%

Aux postes de conseillères et de conseillers :

Pendant la même période, la proportion de conseillères est passée de 8% à 25%

Parmi les Conférences régionales des élu/Es, la proportion de femmes est de 27%

Parmi les postes de cadre dans la fonction publique, la proportion de femmes est de 31%

Il n'y a que dans les domaines où les femmes sont plus présentes en emploi que l'on constate une représentation se rapprochant de l'égalité :

Parmi les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail, 42%

Parmi les Agences de développement des réseaux de santé, 48%

Et des établissements de santé et de services sociaux, 42%

Parmi les conseils d'administration des Commissions scolaires, 50% des sièges de commissaire

À l'Assemblée nationale du Québec, les femmes comptent pour 32% de la députation.

L'état de la situation dans le Bas Saint-Laurent est remarquable puisque nous avons élu trois (3) femmes pour 5 circonscriptions.

Cependant les résultats des récentes élections municipales démontrent bien que l'avancée des femmes en politique active demeure très aléatoire. Dans la région, ont été élues :

17 mairesses (14,9%) et
194 conseillères (27,8%)

Alors que nous avions 13,7% de mairesses et 29,9% de conseillères avant les élections.

À l'évidence la sous-représentation des femmes dans les instances décisionnelles est une réalité. Cette réalité est encore plus criante à l'Assemblée nationale du Québec, laquelle devrait être le lieu par excellence de la représentation démocratique de la population du Québec.

Nous ne reprendrons pas tous les argumentaires qui montrent la nécessité d'une représentation égale des femmes et des hommes, et le caractère préalable de cette représentation eu égard aux autres correctifs nécessaires. Nous vous référons au mémoire du Collectif Féminisme et Démocratie, de la Fédération des femmes du Québec, ou encore celui du Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec qui argumentent très bien cet état de fait.

En ce qui concerne cette nécessité d'une représentation égale des femmes et des hommes, l'avant-projet propose **un financement incitatif pour atteindre une représentation plus équitable!** Cette bonification financière s'appliquerait en fonction du nombre de candidates présentées, et non pas en fonction du nombre de candidates élues! Cette mesure nous semble manifestement insuffisante pour atteindre une représentation égale.

Nous disions précédemment que la représentation égale des femmes et des hommes était le principal enjeu, mais ce n'est pas le seul. Qu'en est-il de la représentation de la volonté populaire aujourd'hui diversifiée, pluraliste et constituée de femmes et d'hommes de différentes origines et de différentes cultures?

Cette diversité comporte en plus des Premières Nations (qui veulent déterminer elles-mêmes leur mode de représentation) et de la communauté anglophone, des minorités ethnoculturelles, mais aussi un pluralisme d'opinion et des spécificités régionales. Est-ce que l'avant-projet de loi répond à ces impératifs de la volonté populaire telle qu'elle a évolué?

Dans sa forme actuelle, l'avant-projet de loi propose un modèle mixte timidement compensatoire qui aurait pour effet réel une légère amélioration de la représentation des régions par des représentants des partis existants.

En ce qui a trait à la représentation des minorités ethnoculturelles, l'avant-projet de loi propose des incitatifs financiers comparables à ce qui est suggéré pour la représentation des femmes.

En ce qui concerne la représentation pluraliste des opinions et l'ajustement au plus près des sièges attribués en fonction de chacun des votes exprimés, l'avant-projet est muet.

Nous savons que des modes de scrutin accompagnés de mesures d'actions positives ont pour résultat une bien meilleure représentation des femmes et des hommes que celui que nous connaissons et que celui qui nous est proposé. Nous le savons parce que nous voyons les résultats dans la représentation dans des pays comme la Suède, la Norvège qui ont adopté de telles mesures. Il est donc possible et souhaitable d'avoir recours à un mode de scrutin qui permet la représentation juste et équilibrée de nos différences sans entraver le bon fonctionnement de nos institutions.

Nous pensons que l'avant-projet de loi peut et doit être amélioré.

Depuis plusieurs années, nos partis politiques envisagent des changements à nos institutions démocratiques et notamment au mode de scrutin mais y renoncent dès qu'ils sont en position de les adopter. Car ces partis préservent ainsi leur capacité d'accéder à l'exercice du pouvoir dans un régime parlementaire basé sur un scrutin uninominal à un tour qui conforte le bipartisme et la domination du parlement par une ligne de parti. Ces partis, ne l'oublions pas, sont des majorités d'hommes redondantes.

Le temps est venu, au Québec, de sortir d'un modèle politique binaire. Notre société est devenue à la fois plus diversifiée, moins simpliste et appelée à une plus grande harmonisation des différences. Nous ne pouvons plus nous priver de la participation égalitaire des femmes aux enjeux publics, pas plus que nous ne pouvons rester sourds aux points de vue des écologistes ou tenir pour quantité négligeable le métissage inévitable de nos cultures.

Nos recommandations

Si le mode de scrutin retenu est le scrutin mixte compensatoire, nous recommandons qu'il soit modifié comme suit :

Qu'au moins 40% des sièges de l'Assemblée nationale soit attribué à la proportionnelle sur la base des résultats calculés au niveau national et non par district;

Que les électrices et les électeurs déposent deux votes distincts, l'un pour exprimer leur préférence entre les candidates et candidats dans les circonscriptions, l'autre pour exprimer leur préférence entre les partis sur la base de candidatures de listes;

Que les listes nationales présentées par chaque parti comportent obligatoirement :

L'égalité entre les femmes et les hommes placé/Es en alternance sur les listes en commençant par une femme;

La représentation de toutes les régions dans la première moitié de la liste;

La représentation de la diversité ethnoculturelle placée en position favorable sur la liste.

Qu'une bonification financière allouée au fonctionnement des partis en fonction des élues et non pas des candidates. Il s'agirait d'accorder une majoration de l'allocation annuelle versée à un parti politique à compter de 35% d'élues dans le parti (35 à 39% d'élues= +5%; 40 à 44% d'élues= +10%; 45% et plus d'élues= + 15%) afin de s'assurer que les partis reçoivent ce bonus financier pour le résultat véritable qui est visé : l'augmentation des élues (et non des candidates). Cet argent devrait être investi par chaque parti dans un fonds spécial dédié à la promotion et au soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le parti (voir la proposition en lien avec le plan d'action).

En conclusion

La plupart des actions menées dans notre région pour augmenter la représentation des femmes sur les instances décisionnelles ont été réalisées en grande partie grâce aux subventions du Programme *À égalité pour décider*.

Nous proposons donc de :

Maintenir et d'élargir le financement dudit programme jusqu'au moment où, lors de trois élections consécutives, le pourcentage des élus-es de l'un et l'autre sexe avoisine (à 1 ou 2% près) le 50%. Prendre en considération l'ensemble des paliers électifs par rapport à cette mesure. Par ailleurs, s'assurer que l'atteinte d'une représentation adéquate de la diversité des femmes soit prise en compte à l'intérieur de ce programme.

Réserver une partie spécifique du budget du programme «À égalité pour décider» pour favoriser la participation civique et l'exercice de la citoyenneté des femmes issues de la diversité ethnoculturelle et des minorités visibles puisqu'elles sont confrontées à une double discrimination.

Personnes à contacter :

Suzanne Tremblay, répondante régionale
C.P. 308, Matane, G4W 3N2
(418) 562-7996

Suzelle Lambert, agente de développement
94. 3^e R.O. Trois-Pistoles G0L 4K0
(418)851-1902